

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	27.09.2021	4h40	21.197	DESC
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe socialiste

Titre : Quel agenda pour, enfin, une révision de la loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC) ?

Contenu :

Sur la base des considérations et différents rappels figurant dans le développement ci-dessous, nous aimerions connaître les réponses du Conseil d'État à ces questions :

- Quel est le résultat de la consultation sur le premier projet de révision ?
- Le processus étant relancé cet automne, quel est le nouvel échéancier pour la révision de la LEAC ?
- Est-il exact qu'un groupe de travail s'est constitué pour suivre le processus de la révision de la loi ? Si oui, quel est le mandat de ce groupe de travail ? Sur quels critères s'est basé le Conseil d'État pour constituer un tel groupe de travail ?
- Qu'en est-il de la tenue d'états généraux de la culture dans le canton ? Les derniers s'étant tenus en 2018, à l'initiative des acteurs culturels eux-mêmes, est-il prévu que le département en convoque prochainement, par exemple pour débattre d'un nouveau projet de révision ?

Développement :

En février 2016, le groupe socialiste déposait une motion pour que le Conseil d'État révise la loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC), afin que l'État ait une réelle réflexion sur la place de la culture dans notre canton et pour développer de nouveaux instruments pour soutenir la création, la diffusion et l'accès à la culture : une motion qui fut acceptée par le Grand Conseil quelques mois plus tard. Depuis, le groupe socialiste attend ardemment une réponse à cette motion et est intervenu à plusieurs reprises à ce propos. Afin d'assurer une participation active des actrices et acteurs culturels à ce processus, il avait aussi déposé en 2018 un projet de loi modifiant la LEAC pour y introduire la tenue d'états généraux de la culture, et ceci une fois par législature.

En mai 2020, le Conseil d'État a enfin mis en consultation un projet de révision de la loi sur l'encouragement des activités culturelles. Le projet a reçu un accueil pour le moins mitigé des milieux concernés.

Le conseiller d'État en charge du département a indiqué dans une interview à la presse locale, au printemps 2021, que suite aux arrêts du secteur à cause de la pandémie, le projet allait être remanié, notamment pour tenir compte de ce que ces arrêts ont mis en lumière sur la fragilité économique du monde culturel.

Depuis, la Fédération neuchâteloise des actrices et acteurs culturels (FNAAC) a lancé en parallèle son initiative pour l'introduction du pourcent culturel. Une initiative qui a récolté le nombre de signatures nécessaire et qui a été déposée durant cet été.

Demande d'urgence : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Martine Docourt Ducommun

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Corine Bolay Mercier	Marinette Matthey	Romain Dubois
Joëlle Eymann	Anne-Françoise Loup	Laurent Duding
Anne Bramaud du Boucheron	Anouk Steiner	Anita Cuenat
Karin Capelli	Christian Mermet	